

Intervention lors de la journée d'étude Autorités - 2 octobre 2014 BULAC

Introduction et accroche : modestie de l'Université de Nîmes (présentation : 3591 étudiants, dont 1131 en Droit, 806 en psychologie, 509 en Arts, + Lettres, langues, histoire et Sciences hors santé – 73 enseignants et ens-chercheurs, 93 personnels et 2 axes de recherche – l'équipe d'accueil sur les risques CHRONiques et éMERgents devant être avalisée en janvier 2014).

Intérêt du récit du programme de valorisation de la recherche par la BU : faire valoir par ce biais l'expertise bibliographique de la BU, sensibiliser les chercheurs à la problématique du repérage de leurs publications, prendre acte des difficultés liées à l'organisation de la recherche, aux interférences stratégiques qu'involontairement, les bibliothécaires suscitent.

1. « Et si on demandait à la Bibliothèque » : où l'on voit la Bibliothèque répondre d'enthousiasme aux problèmes du service recherche et...
 - L'impossible collecte des productions de la recherche : pb de la nomenclature, pb de la collecte (hyperu, application bancaire du MESR), pb de la mise à jour des données
 - Un programme de propositions d'aide à la valorisation de la recherche présenté le 7 novembre 2013
2. ...recevoir un accueil mitigé : les 3 catégories de chercheurs
 - a. Le jeune lion : il est jeune, récemment nommé, il produit tous azimuts, il passe du temps à faire son automarketing (il est sur tous les réseaux sociaux et a rédigé sa page Wikipédia). Il est demandeur, il s'inquiète du moissonnage de son autorité auteur dans le SUDOC par la BnF et voudrait qu'on recopie toutes ses coordonnées dans IdRef.
 - b. La biche aux grands yeux : elle découvre le SUDOC ou le fonctionnement des autorités lors de la présentation et est tout étonnée de l'ingéniosité des bibliothécaires, elle a fait l'épreuve douloureuse de la collecte de ses publications dans le WoS et est tout acquise à ce qu'on l'aide dans ces tâches.
 - c. Les escargots : ils considèrent que la collecte de leurs données est de leur responsabilité et ne souhaitent pas que les bibliothèques s'en occupent. Très suspicieux à l'égard de tout repérage, fichage, classement, ils ne sont prêts qu'à lâcher aux bibliothécaires ce qui leur semble en effet ne relever que de compétences bibliothéconomiques : les autorités.

Lors de ce chantier, les bibliothécaires touchent du doigt des faits qui n'ont rien d'évidences :

- la plupart des chercheurs passent le moins de temps possible à s'occuper de leur promotion/valorisation, cela ne les intéresse pas et ils ont l'impression que la secrétaire de leur labo ou le service recherche sont là pour ça. Pour leur autorité auteur par exemple, plusieurs s'en remettaient entièrement à leur secrétaire de labo.
- Les statuts des chercheurs sont très différents et c'est un sujet qu'il faut aborder avec doigté : un maître de conférence associé n'est pas toujours réellement maître de conférence, un agrégé peut ou non être un chercheur productif, des intervenants très actifs sont en fait des professionnels certes investis mais absolument pas chercheurs, des responsables de formation ont un statut universitaire un peu flou surtout dans les disciplines supports de LPRO.
- Des disciplines s'avèrent produire des objets de recherche qui échappent à la nomenclature documentaire traditionnelle : les chercheurs en arts appliqués produisent des œuvres d'art, des expositions, répondent à des commandes publiques (c'est aussi le cas des géographes par exemple qui répondent à des projets de S.I.G pour des collectivités territoriales).

La collecte de leurs travaux se fait hors de tout catalogue géré par une bibliothèque.

Exemple : « De l'apéricube au design culinaire : quels imaginaires autour de la table ? » in actes du colloque « Société et consommation », Groupe ESC Rouen, mars 2007

« Le design culinaire par l'investigation plastique », in catalogue rétrospectif de la galerie d'art contemporain Fraîch'Attitude, Aprifed, Paris, 2004 , pp.36-39.

Aucune bibliothèque en France ne possède ces documents. Ces références sont mentionnées par le chercheur lui-même sur sa fiche-recherche remise au service recherche de l'Université et accessible en ligne sur le site de l'Université. Mais ces deux types de publication ne sont pas considérés par l'AERES comme critères de détermination qu'un chercheur est publiant.

Il faut donc se garder de conclure trop rapidement de l'absence de publication apparente dans les moteurs/catalogues habituels à l'absence d'activité : entre les nombreux enseignants qui sont en train de finir leur thèse, ceux qui produisent des plongeurs pour piscine et ceux qui n'appartiennent à aucun laboratoire et publient dans des revues locales, peu référencées...le bibliothécaire peut facilement passer pour un Revizor envoyé par la Présidence pour rendre compte de l'activité des troupes. Les bibliothécaires vont en effet être dans l'obligation de remettre en cause certaines listes établies par les chercheurs eux-mêmes en se référant à ce que l'AERES définit comme publications de rang A donnant droit à l'appellation « chercheur ou enseignant-chercheur publiant ». Pour les juristes par exemple, le fait de produire des lignes et des lignes de commentaires d'arrêt n'est pas considéré comme production de recherche, ni la participation à l'édition d'un code, pas plus que la traduction pour les médiévistes ou les linguistes. Cf. document de l'AERES « Critères d'identification des chercheurs et enseignants-chercheurs publiant ».

D'où une certaine réticence, voire un rejet qui n'est naturellement pas le même quand le conservateur est lui-même chercheur (même s'il y a loin de l'Histoire ou des Sciences de l'éducation au Design culinaire !).

3. Où l'on voit malgré tout qu'on finit par être utile : présentation de la procédure dans le respect du droit des auteurs et dans l'hyperconscience que l'on est bien en train de faire quelque chose qui devrait être pris en charge par les auteurs eux-mêmes - envoi d'un formulaire à 63 enseignants et chercheurs : ce qui existe, ce que vous voulez qu'il paraisse, la question du nom, de la date de naissance, la question de l'antériorité de la carrière (limitation à 5 fonctions).

Replacer dans le contexte de Conditior

Les résultats : 54 messages envoyés, 26 réponses dont 3 réponses indiquant une conformité, 21 notices complétées, 2 autorités créées.

Conclusion : BILAN

- Valorisation de la recherche : les autorités ont été une bonne opportunité pour y participer, à côté d'autres projets moins intégrés (liste des productions, formations). Cela a été l'occasion de donner des informations sur Conditior, les archives ouvertes...Une porte est entrouverte pour que les pratiques des différentes disciplines s'ouvrent également les unes aux autres : la « missionnée » à la valorisation, chimiste, ne s'était pas étonnée au premier abord de ne trouver aucune publication des juristes dans le WoS, elle est consciente désormais de la balkanisation de la recherche qui oblige à faire des recherches croisées pour collecter toutes les productions d'une université, si petite soit elle.
- Occasion également pour l'équipe (un peu réduite à Nîmes) de mettre à jour les connaissances et valoriser leur propre expertise. Intensification des relations avec le service recherche qui repensera à nous pour un autre problème...